

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Anderson
Badanai
Barrett
Basford
Bécharid
Benson
Blair
Blouin
Borrie
Buchanan
Caccia
Cadieux (Labelle)
Chappell
Chrétien
Clermont
Cobbe
Comtois
Côté (Richelieu)
Côté (Longueuil)
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Deachman
Douglas (Assiniboia)
Drury
Dubé
Duquet
Énard
Forget
Francis
Gendron
Gervais
Gibson
Gillespie
Givens
Goode
Gray
Greene
Groos
Guay
(St. Boniface)
Guilbault
Haidasz
Hellyer
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan
Boundary)
Hymmen
Jamieson
Laing
(Vancouver South)
Lang (Saskatoon-
Humboldt)
Laniel
Leblanc (Laurier)

MM.

LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard
(Lac-Saint-Jean)
Lind
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
McIlraith
McNulty
Mahoney
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-
Cariboo)
Mongrain
Munro
Murphy
O'Connell
Olson
Orange
Osler
Otto
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Perrault
Pilon
Prud'homme
Richard
Richardson
Roberts
Robinson
Roy (Timmins)
Ryan
Serré
Sharp
Smerchanski
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-
Kootenay)
St. Pierre
Sulatycky
Thomas (Maisonneuve)
Trudeau
Wahn
Walker
Watson
Whelan
Whiting
Yanakis—108.

● (4.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour participer au débat sur la motion principale. J'essaierai d'être bref parce que le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) est revenu précipitamment de Montréal pour participer à la discussion et il veut, m'a-t-il dit, utiliser

intégralement les 40 minutes qui lui reviennent, car il a une foule de points importants à faire valoir. Le bill C-139 dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle vise à frapper les Canadiens d'impôts plus élevés. Si l'on consulte le bill on verra qu'il vise à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Il exhorte les députés à prolonger jusqu'au 31 décembre 1970 la surtaxe de 3 p. 100 qui frappe les revenus des particuliers et des sociétés. Je participe au débat parce que j'ai reçu un certain nombre d'instances de la part de mes mandants de Yorkton-Melville dont la grande majorité devront acquitter cette surtaxe.

Lorsque le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a pris la parole à la Chambre le mois dernier, il a dit que le projet de loi viserait environ 70 p. 100 de la population. Par suite des exemptions qu'il renferme, il a estimé que deux millions et demi de contribuables, soit 30 p. 100 des contribuables canadiens, seraient exemptés. A cause de cela, et de la situation à laquelle se heurtent beaucoup de mes mandants et des Canadiens de l'Ouest, je me dois de signaler leurs opinions à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député mais je dois signaler aux représentants—à l'ordre, si vous plaît—que tant d'entre eux sont engagés dans des conversations actuellement qu'il est difficile à la présidence, et à nombre d'autres députés sans doute, d'entendre le message que le représentant s'efforce de transmettre.

M. Nystrom: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Je le répète, si je prends la parole dans ce débat c'est en partie à cause des instances de mes commettants, et aussi parce que l'impôt préconisé par ce projet de loi est rétrograde et ne servirait qu'à perpétuer le régime fiscal actuel. A cause des exemptions que comprend cet impôt, il est moins néfaste que certaines autres mesures appliquées par le gouvernement, telles que l'impôt de progrès social, introduit l'année dernière, qui représentait une taxe de 2 p. 100 comportant un plafond de \$120 par an. C'est peut-être la mesure la plus rétrograde prise par le gouvernement depuis qu'il est au pouvoir.

De nombreuses et importantes priorités sont ici en jeu. L'impôt lui-même n'est qu'une autre mesure chargée de perpétuer notre statu quo socio-économique. L'accroissement de la pauvreté et du chômage soulignent la nécessité de modifier certaines priorités dans le domaine des dépenses. Au lieu de consacrer de l'argent à des entreprises telles que le *Bonaventure*, nous devrions en consacrer à la